

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
09 JUIN 2023**

Heure : 19h15 / 20h45

Lieu : Salle Conseil Municipal

Présents

A.Vallet : maire

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, M.Grangeon

M. A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq, T.Parin

Excusés : Mme C.Jaubert

M. L.Bianchi : 1^{er} adjoint

Absents : Mme C.Lafond

Mme C. Jaubert donne pouvoir à M. T. Parin

M. L. Bianchi donne pouvoir à M. A.Vallet

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

1 / Délibération portant sur le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 40.000 € :

M. le maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire sur une période d'un an pour un montant de 40.000 €.

Il précise que la ligne de trésorerie constituée en 2022 sera remboursée dans son intégralité par la nouvelle.

Cette ligne de trésorerie permet la gestion de nos besoins en trésorerie à court terme dans l'attente du versement des différentes subventions et dotations.

M. Le maire propose de solliciter l'organisme bancaire Caisse d'Epargne comme en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de la Caisse d'Epargne au taux de +1% sur une durée d'un an, intérêts trimestriels et frais de dossier de 100€.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la mise en œuvre de la ligne de trésorerie et autorisent M. le maire à mener l'opération et à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

2 / Délibération portant sur le prix du repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre :

M. le maire fait part du courrier envoyé par la Société Sogirest (fournisseur des repas de la cantine scolaire).

Face à l'augmentation de l'ensemble des produits alimentaires et des coûts de l'énergie, la société mentionne une augmentation de 13 % de son tarif.

M. le maire propose le prix du repas à 4,50 € (coût du repas + coût du pain + coût de fonctionnement + coût salarial).

9 votants :

Pour = 7

Abstention = 2 (Mme M.Grangeon, M. A.Boutry)

=> à la majorité, les membres du Conseil municipal valident le prix de 4,50€ le repas.

3 / Délibération portant sur une demande de dérogation scolaire :

M. le maire fait part d'une demande de dérogation scolaire de la famille Gaulle afin que leur fille Shana poursuive sa scolarité à l'école maternelle de Rouy.

M. le maire rappelle les règles et demande avis aux membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal ne valident pas la demande de dérogation scolaire.

4 / Délibération portant sur le passage à la nomenclature M57 pour le budget communal :

M. le maire informe le conseil municipal de l'obligation pour le budget communal de passer à la nomenclature M57 abrégé à compter du 1er janvier 2024.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024.

5 / Délibération portant sur une décision modificative budgétaire sur le budget Assainissement :

- Crédit à ouvrir : Reversement redevance modernisation agence de l'eau 27 €
- Crédits à réduire : Maintenance 27€

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la décision modificative budgétaire.

6 / Informations diverses :

→ Allée de Dumphlun :

M. le maire fait part de l'avancée du chantier « Entretien de l'allée de Dumphlun » ouvert le 19 avril 2023 avec l'aide de M. Bertin, de l'agent communal et du maire : le chantier prendra fin en juin.

Il s'agit de remonter la couronne des platanes à hauteur de 3 m, de broyer les branches et de nettoyer les abords.

→ Travaux sur la route départementale 258 :

M. le maire indique que des travaux auront lieu sur la route départementale n°258.

Ils seront effectués sous circulation alternée en semaine 35 et 36.

→ Départ en retraite :

M. le maire informe les membres du Conseil municipal du départ en retraite de l'agent technique le 2 décembre 2023.

7 / Questions diverses :

Pas de question diverse.

Le maire clôt la séance à 20h45.

Prochain conseil municipal : septembre 2023.